

Recrutement des personnels Ingénieurs et Techniciens en situation de handicap par voie contractuelle

Campagne 2026 – 2^{ème} session

Dans le cadre de sa politique inclusive, l'Inserm encourage l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap en proposant chaque année des possibilités de recrutement par la voie contractuelle.

Ce dispositif dérogatoire de recrutement, prévu à l'[article L 352-4 du Code général de la fonction publique](#), permet de bénéficier d'un contrat d'un an renouvelable à vocation de titularisation.

Dans le cadre de la deuxième session de la campagne 2026, deux postes sont ouverts.

Postes à pourvoir

Délégation Régionale	Lieu	Corps	BAP	Intitulé du poste
Occitanie Pyrénées	Toulouse (31)	IE	G	Ingénieur en prévention des risques (F/H)
PACA et Corse	Marseille (13)	TR	E	Technicien d'exploitation, d'assistance et de traitement de l'information (F/H)

Conditions requises pour candidater

Ce recrutement spécifique est réservé aux personnes en situation de handicap n'ayant pas la qualité de fonctionnaire et relevant de l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'[article L.5212-13 du Code du travail](#).

Les candidats doivent satisfaire aux conditions générales d'accès à la fonction publique.

Modalités de dépôt des candidatures

- ☐ Lien vers la page internet dédiée :
<https://pro.inserm.fr/rubriques/nous-rejoindre/recrutement-handicap/contrats-pour-les-ingenieurs-et-techniciens-en-situation-de-handicap>
- ☐ Les candidats sont invités à :
 - Consulter les offres ;
 - Créez un compte sur [l'application Gaia](#) pour obtenir des identifiants de connexion permettant d'accéder à leur dossier de candidature.
Si les candidats possèdent déjà un compte, ils peuvent cliquer sur [Se connecter](#) ;
 - Remplir leur dossier de candidature sur [Gaia](#) en y joignant l'intégralité des pièces justificatives requises ;
 - Validez le dossier sur [Gaia](#) avant la date et l'heure limite. Un accusé de réception sera délivré par e-mail.

Aménagement d'épreuves

Les candidats qui souhaitent bénéficier d'un aménagement des conditions matérielles d'organisation et de déroulement des épreuves doivent en faire la demande en complétant le formulaire disponible et en joignant le justificatif de la qualité de travailleur handicapé accompagné du certificat du médecin agréé.

Calendrier de la campagne

- Ouverture de la campagne : **24 août 2026**
- Date limite de dépôt des candidatures : **25 septembre 2026, 17h00**
- Présélections et auditions : **Septembre et octobre 2026**
- Prise de fonction : **1^{er} novembre 2026**

Pour toute information complémentaire sur la procédure de recrutement, les candidats sont invités à prendre contact avec le service gestionnaire :

emploi.handicap@inserm.fr